



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SÉANCE DU 30 JANVIER 2025**

Réf : CCAS25\_10

Effectif légal : 13  
Effectif réel : 12

Présents : 10  
Pouvoir : 0  
Absents : 2

Date de la convocation : 24 janvier 2025

**PRÉSENTS** : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Bruno MASSONNEAU, Martine BOURGES, Roselyne NAVEAU, Didier RENAUD, Corinne JARASSIER .

**POUVOIR** : /

**ABSENTS** : Caroline DELPHIN, Vincent BAUDOUX

**DÉLIBÉRATION N°10**

**RAPPORTEUR** : Christian MICHAUD

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - AGRILocal**

Les membres du CCAS sont informés que le Département souhaite valoriser la production agricole locale en participant à la construction d'une dynamique des territoires et de développement des circuits courts.

En lien avec la Chambre d'Agriculture et l'Association des Maires de la Vienne, le Département développe Agrilocal86 qui permet la mise en relation directe entre producteurs agricoles et acheteurs de la restauration collective comme l'épicerie sociale et solidaire.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une subvention de 3 000€ auprès du Département qui permettra d'acheter des produits auprès de producteurs locaux du réseau Agrilocal pour l'épicerie sociale et solidaire.

Le plan de financement est le suivant :

Subventions

- Département (agrilocal 4 %) ..... 3 000,00€  
- Département ( aide au fonctionnement des..... 9 500,00€  
structures alimentaires 14 %)  
- ANDES (8%)..... 5 759,00€

Fonds propres (62%)..... 42 051,00€

Vente des produits (11%)..... 7 650,00€

**Total** .....67 960,00 €

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- approuve la demande de subvention de 3 000€ auprès du Département dans le cadre d'Agrilocal,
- charge M le Président des démarches nécessaires à cet effet.

**AR Prefecture N°10 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale  
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr**

086-268600491-20250130-CCAS25\_10-DE  
Reçu le 03/02/2025

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

- 3 FEV. 2025



AR Prefecture

N°10 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale  
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20250130-CCAS25\_10-DE  
Reçu le 03/02/2025